

Martigny, le 5 novembre 2021

Haut niveau d'investissement pour Martigny qui reste à l'équilibre

Avec réalisme et prudence. C'est ainsi que la Ville de Martigny a élaboré son budget 2022. Qualifié d'équilibré par les autorités et les services municipaux compétents, l'exercice présenté permettra de poursuivre son importante stratégie d'investissement. Le Conseil général se réunira le 14 décembre prochain pour se prononcer sur le projet.

Avec un total de charges de 117'669'360 francs et des revenus s'élevant à 117'753'510 francs, le budget 2022 de la Ville de Martigny prévoit de boucler cet exercice avec un léger excédent de 84'150 francs. Un résultat qualifié d'équilibré par la Municipalité, bien que le contexte économique général reste toujours incertain. Cependant, avec un montant de 6'231'450 francs, la marge d'autofinancement projetée pour l'an prochain ne permettra pas de couvrir les investissements prévus. La Ville de Martigny devra ainsi recourir à l'emprunt nécessaire. L'endettement théorique projeté au 31 décembre 2022 se monte à 2'299 francs par habitant.

Les effets financiers liés à la crise sanitaire ne sont pas encore précisément quantifiables. Les premières constatations tirées des taxations fiscales 2020 semblent cependant démontrer que les aides Covid allouées par la Confédération et le Canton ont limité les pertes redoutées. La mise en application de la RFFA, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020, n'a pas encore permis d'établir une tendance significative, rendant très difficile les prévisions fiscales des sociétés pour l'année à venir. « La Ville souhaite fournir à ses habitants un environnement bienveillant et harmonieux où le bien vivre ensemble demeure l'élément fort. Qu'elles soient sociales, culturelles ou sportives, les offres mises à disposition doivent permettre à chacun de trouver son centre d'intérêt sur notre territoire », relève Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la Ville de Martigny.

Investissements 2022

L'an prochain, la Ville entend injecter 6,7 millions de plus que l'année sous revue, soit un montant de 23'340'000 francs. Au-delà de la continuité des travaux de réaménagement de l'Avenue de la Gare et ceux de sécurisation et de renaturation de la Dranse, les autorités prévoient de construire un passage inférieur à la Rue des Neuvilles et de rénover la villa du Centre de Loisirs et de Culture aux Vorziers. A cela s'ajoute la réfection de la salle de gymnastique de l'Ecole de Martigny-Bourg ainsi que la refonte totale de la piste d'athlétisme du Stade d'Octodure. L'aménagement d'un parking au Guercet ainsi que celui de la Place de Vison à Charrat sont également programmés.

Le haut niveau des investissements planifiés pour les prochaines années, associé au projet d'agglomération du coude du Rhône démontrent ainsi la volonté de la Municipalité à devenir un pôle central et facilement accessible. « De plus, au niveau structurel, la Ville a franchi un palier. Le renforcement de son effectif dans plusieurs services est nécessaire afin de maintenir la qualité des prestations et faire face à l'augmentation de la population, des procédures administratives ainsi que des sollicitations de nos habitants. Cela influence bien évidemment le résultat comptable de l'exercice 2022 », précise encore Anne-Laure Couchepin Vouilloz.

La Ville présente pour la première fois son budget sous la nouvelle norme MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération). « Les nouvelles recommandations édictées modifient d'une part la présentation des états financiers et d'autre part, la politique municipale sur les amortissements de son patrimoine et sur la constitution de provisions », indique Thierry Petoud, Chef du service des finances.

La Ville de Martigny soumettra son projet de budget 2022 au Conseil général, le 14 décembre 2021.